

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à 17 heures 00 :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle polyvalente de VARAVILLE, sous la Présidence de Patrick THIBOUT Maire.

- Présents: Mr Patrick THIBOUT, Mr Pierre THIEBOT, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mme Dominique BEGAULT, Mme Line MONCHATRE, Mr Bruno HEUVIN, Mme Patricia LARREY, Mr Vianney KLEIN, Mme Brigitte ALLAIN, Mr Ulrich GOUBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 0

Absents excusés : Mr Stéphane LABARRIERE a donné un pouvoir à Mme Dominique BEGAULT, Mr Christophe PIRAUBE a donné pouvoir à Mme Anne-Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean-Luc POUILLE a donné pouvoir à Mr Pierre THIEBOT, Mr Luc BELMONT a donné pouvoir à Mr Ulrich GOUBERT, Mme Mélanie SAMSON a donné pouvoir à Mr Patrick THIBOUT.

Monsieur Pierre THIEBOT a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2020 est adopté.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **2020-26 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

**Vu** le code électoral et notamment ses articles LO 276, LO 278, L 283, L 301, L 309, L 310, L 311, L 442, L 501, L 528, R 153 et R 168,

**Vu** la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

**Vu** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020,

**Vu** l'arrêté n°DCL-BRAE-20-089 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qui indique le nombre de délégués et de suppléants à élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Il est constitué le bureau électoral :

- Président du bureau : Monsieur THIBOUT Patrick, Maire,
- Membres du bureau : Mme Patricia LARREY, Mr Vianney KLEIN et Mr Ulrich GOUBERT, Mr Bruno HEUVIN.
- Secrétaire du bureau : Mr Pierre THIEBOT

Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## **ELECTION DES DELEGUES**

### **Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 15
- f. Majorité absolue : 8

<b>NOM ET PRENOM DES CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
Mr GOUBERT Ulrich	15	Quinze
Mr THIBOUT Patrick	14	Quatorze
Mr THIEBOT Pierre	14	Quatorze

### **Proclamation de l'élection des délégués :**

**M. GOUBERT Ulrich né le 31 Mars 1976 à AMIENS (80) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

**M. THIBOUT Patrick né le 02 Septembre 1948 à ELBEUF (76) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

**M. THIEBOT Pierre né le 28 Juillet 1949 à BALLEROY (14) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

## ELECTION DES DELEGUES

### Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 15  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0  
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 15  
f. Majorité absolue : 8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
Mr KLEIN Vianney	15	Quinze
Mme LE GUILLOU Anne-Marguerite	15	Quinze
Mme SAMSON Mélanie	15	Quinze

### Proclamation de l'élection des délégués :

**M. KLEIN Vianney né le 22 Septembre 1946 à Département de CONSTANTINE (93) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

**Mme LE GUILLOU Anne-Marguerite née le 01 Novembre 1949 à COURBEVOIE (75) a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

**Mme SAMSON Mélanie née le 21 Juillet 1975 à CAEN (14) a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et déclaré accepter le mandat.**

### **2020-27 DESIGNATION DE DEUX DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R.11,

Considérant qu'il convient d'actualiser les membres de commissions de contrôles chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la composition et les missions de la commission de contrôle : à savoir,

- La commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de grande instance. Ces 3 membres ont chacun un suppléant.
- La commission de contrôle a compétence pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (art. L. 18, III et L.19,I),

- Pour contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L.19,II). Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> jours avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an (art. L.19,III).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DESIGNE** :

- Christophe PIRAUBE conseiller municipal titulaire,
- Stéphane LABARRIERE conseiller municipal suppléant.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

## **2020-28 PANDEMIE COVID 19 – EXONERATION EVENTUELLE D'UN LOYER POUR LES PRATICIENS DU CABINET MEDICAL**

Face à l'impact causé par l'épidémie de covid 19, le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la demande des praticiens du cabinet médical en pratiquant une exonération d'un mois et demi de loyer qui s'appliquera à partir du mois de mai 2020, pour une moitié du mois de juin 2020 hors charges avec échéancier pour le règlement.

Pour entériner cette décision, un avenant au bail doit être signé par les parties.

Après exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au bail pour chaque praticien du cabinet médical.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

**Le Maire,  
Patrick THIBOUT**

